



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 087-218717809-20230405-2023026-DE



2023-026

Nombre
de Conseillers :
en exercice -23-
présents 18
votants 21

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le 5 avril

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

Pouvoirs : M. PREUILH donne pouvoir à M. CHARVILLAT, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA.

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-011A

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES :
ACQUISITION DE PARCELLES POUR LE CAPTAGE DE CRONSTADT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée à réaliser la mise en conformité de ses trois captages : Les Vergnes, La Chassagne, Cronstadt.

Dans le cadre des prescriptions de la Déclaration d'utilité publique (DUP), il est prévu l'acquisition des terrains situés dans le périmètre immédiat des captages.

Madame le Maire indique que des contacts ont été pris avec les différents propriétaires concernés qui ont tous donné leur accord pour céder à la commune les parcelles situées dans le périmètre immédiat des captages. Le service des domaines a été saisi pour évaluer les parcelles.

Pour le captage de Cronstadt, la parcelle à acquérir, cadastrée AZ 135 d'une superficie de 5500 m² est la propriété du Groupement Forestier des Bois de Bort. Elle est au prix de 2145 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 135 d'une superficie de 5500 m² appartenant au Groupement Forestier des Bois de BORT au prix de 2145 €**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces du dossier**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER